



Compte rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 11 février 2016

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Monsieur Philippe Brunot, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean-Marc Bourgetel, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Christophe Louet, Madame Sandrine Renault.

Absents Excusés : Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Serge Bavard), Madame Antoinette Graff (procuration à Monsieur Gérard Leguay), Madame Claudine Lenet (procuration à Monsieur Christian Albert) ; Monsieur Jean-Michel Bon (procuration à Monsieur Dominique Duchamp) ; Madame Nathalie Vieillard (procuration à Madame Sandrine Renault).

Madame Annick Niporte est élue secrétaire de séance.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2015.

1- SICECO : modification des statuts

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du SICECO. Cette révision vise à étendre le champ des activités du syndicat et à permettre aux EPCI d'adhérer au syndicat.

2- Cession de terrain Lotissement – rue de Grenand

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession de la parcelle n°2 du lotissement rue de Grenand à Monsieur Matthieu Niguet et Mme Claire Niguet, au prix de 50 € HT le m². Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

3- Acquisition de terrain

L'indivision Michelin, propriétaire de terrain accessible par la rue de la Charmette propose à la commune de Selongey d'acquérir, à l'euro symbolique, une petite parcelle de 15 m² cadastrée AN 188, sous laquelle passe une canalisation de gaz. Les frais d'acte sont à la charge du vendeur. Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition de ce terrain.

4- Modification du tableau des effectifs

Le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à compter du 1er mars 2016, suite à la fin de contrat d'un agent bénéficiant d'un emploi d'avenir, et sur proposition du bureau municipal de conserver cet agent au sein des services techniques.

L'opposition doute de la nécessité de cette embauche qui engage la commune pour plus de 40 ans, alors que les charges de personnel sont de l'ordre de près de 1 million d'euros. Elle précise que la création de poste en emploi d'avenir ne doit pas déboucher sur une titularisation.

P. Brunot explique ce choix par la volonté de la commune de limiter la sous traitance et par la nécessité d'anticiper de futurs départs en retraite. Le conseil municipal approuve à la majorité la création de ce poste par 14 voix pour, 1 abstention (P.Michaud) et 4 voix contre (C.Leloup, N.Vieillard, S.Renault, C.Louet).

5- Demande de subvention au Conseil Départemental

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter le conseil départemental au titre de son Programme de Soutien à la Voirie (PSV), à hauteur de 30 000 €, pour les travaux de voirie de la Rue des Saulx, dont le montant estimatif s'élève à 131 242 € HT. La subvention, initialement demandée pour les travaux route d'Is sur tille, sera éventuellement reportée sur 2017, car le conseil départemental n'est pas certain de réaliser la couche de roulement de la route d'Is sur tille en 2016. Pour des raisons techniques, les travaux d'aménagement et de couche de roulement doivent être réalisés sur la même période.

6- Budget centre d'hébergement- renouvellement de la ligne de trésorerie

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de renouveler la ligne de trésorerie du budget centre d'hébergement. En effet, dans l'attente du versement du solde des subventions concernant la construction du bâtiment PMR, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie établie il y a un an avec la Caisse d'Epargne, aux conditions financières identiques, soit un montant de 350 000 € au taux M+ marge de 1,30 T4M.

7- Budget communal- présentation d'éléments budgétaires

Le maire présente l'évolution des principaux éléments budgétaires du budget principal de la commune. Cette présentation ne donne pas lieu à délibération.

8- Annulation de dettes (huis clos)

Le conseil décide à l'unanimité l'annulation des dettes présentées par le maire.

9- Informations diverses et questions des conseillers

Le maire informe l'assemblée de l'avancée des différents projets et travaux en cours :

- Piscine : plusieurs entreprises ont été sollicitées afin d'obtenir des devis pour la réfection du bassin. Une demande de subvention est transmise au conseil départemental. L'objectif est de faire les travaux avant l'ouverture de la prochaine saison.
- Foyer communal : le permis de construire est conforme, la commune est dans l'attente des autorisations de commencer les travaux par les différents co-financeurs.
- Procédure d'échange avec la SEB : après réflexion des dirigeants de La SEB, l'entreprise a donné son accord pour poursuivre la procédure d'échange, la prochaine étape est la mise en place d'une enquête publique.
- Zone artisanale : la demande de la Société ARDPI pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA date de plusieurs années, il a donc été demandé à l'entreprise de préciser son projet afin de finaliser cette cession.
- ALEJ : L'association doit régler ses dernières factures et encaisser les dernières prestations de la CAF avant d'être dissoute, la gestion de l'accueil Enfance Jeunesse étant reprise en direct par la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2016. L'opposition déplore le manque de surveillance et de transparence dans le fonctionnement de l'association. Le maire signale que la reprise en direct de la gestion du centre de loisirs aura un coût bien supérieur à celui du déficit annuel de l'ALEJ. L'opposition reproche au maire de refuser la mise à disposition gratuite des locaux communaux à une association extérieure, autre choix possible pour la gestion de l'accueil de loisirs. Le maire argumente sa position en insistant sur le fait que la communauté de communes n'ayant pas souhaité soutenir une association locale l'ALEJ avec bien sûr un encadrement administratif renforcé, il était hors de question pour lui de subventionner une association extérieure par la mise à disposition gratuite des locaux. La communauté de communes bénéficiera de cette gratuité.

- Centre hébergement, au cours de 1^{er} semestre 2016 le taux de remplissage est de l'ordre de 50%.
- Suite à un courrier d'un riverain, C.Leloup aborde le problème de stationnement rue de la Combe, prévu uniquement d'un côté. S. Bavard propose d'observer les usages de chacun et d'adapter le stationnement en fonction des contraintes relevées.

La séance est levée à 21h10.

La secrétaire de séance

Annick Nipote

Le Maire

Gérard Leguay